



Annexe 1

Programmes des classes préparatoires aux Grandes Ecoles

Filière : **littéraire**

Voie : **A/L**

Objectifs de formation

Première année

Objectifs de formation de la première année des classes préparatoires de lettres (A/L)

Situées entre la classe terminale des lycées et l'entrée dans les écoles normales supérieures (ENS), d'autres grandes écoles ou les universités, les classes de lettres de première et seconde années constituent un parcours de haut niveau et s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne des études au sein de celles qui conduisent à la licence.

En conformité avec le principe d'interdisciplinarité qui caractérise la formation en classe de lettres première année, les enseignements dans chaque discipline dispensent une formation générale qui ne préjuge pas des parcours ultérieurs des étudiants. Les compétences acquises au cours des études dans les classes de lettres première et seconde année leur permettent en effet de se porter candidats à l'entrée dans de nombreuses grandes écoles et formations d'enseignement supérieur, parties prenantes de l'accord qui fait des épreuves écrites des ENS, réunies dans la Banque d'Épreuves Littéraires (BEL), une composante majeure de l'admissibilité aux épreuves orales de leurs concours spécifiques.

La formation dispensée s'enracine dans des connaissances, appelant nécessairement la définition de contenus. Dans la mesure où le programme est fortement corrélé à celui des épreuves des concours d'entrée dans les grandes écoles, les objectifs de formation dans chaque discipline s'ordonnent autour d'exemples de problématiques ou de notions. Si elles définissent un certain nombre d'obligations, les propositions développées dans les annexes II à VII permettent à chaque professeur, qui demeure responsable de son cours, d'exercer pleinement ses responsabilités pédagogiques, dans le cadre d'une organisation de l'année en deux semestres.

Le premier semestre

La découverte par les étudiants des exigences de haut niveau qui sont celles des classes préparatoires, tant pour ce qui est des connaissances et des capacités à acquérir que des attitudes à adopter, fait du premier semestre de la classe de lettres première année, à savoir les 18 à 20 semaines entre la rentrée début septembre et la fin du mois de janvier, une période cruciale à traiter avec un soin particulier. Alors que les classes accueillent des étudiants aux parcours antérieurs diversifiés, parcours qui leur ont permis d'atteindre des niveaux de connaissances et de compétences variés, le premier semestre a pour fonction d'assurer une transition efficace entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, d'éclairer les choix à venir en termes d'orientation, d'engager l'étudiant dans un rythme de travail plus soutenu et d'assurer la cohésion de chaque division. À ces fins, le premier semestre doit assurer les mises à niveau nécessaires et permettre d'acquérir les méthodes de travail et d'organisation ainsi que les capacités d'initiative indispensables aux études supérieures. Il se traduit par un suivi personnalisé des étudiants qui doivent se sentir accompagnés et soutenus par l'équipe pédagogique : l'information sur les parcours de formation et les perspectives qu'ils ouvrent les aide à donner un sens concret aux études dans lesquelles ils s'engagent et renforce leur motivation ; la mise en évidence des relations culturelles, intellectuelles et méthodologiques entre les disciplines, et l'initiation aux démarches de documentation et de recherche contribuent à les faire entrer dans une dynamique de formation ; l'attention portée à leurs éventuelles difficultés et à leurs progrès permet d'accompagner aux mieux leur effort et de leur donner confiance en eux-mêmes. Pour assurer cet accompagnement individualisé, les heures d'interrogations orales peuvent également être mises à profit et faire l'objet, en tant que de besoin, d'une répartition appropriée.

C'est à ces conditions que les étudiants pourront s'engager dans un parcours de réussite et exprimer leur véritable potentiel, qui peut se révéler, dès la fin du premier semestre, assez sensiblement différent de celui qui a été mesuré à l'issue des études secondaires.

Les objectifs de la formation

Les objectifs généraux de la formation en classe de lettres première année, à l'atteinte desquels contribuent toutes les disciplines, obéissent notamment aux principes suivants :

- assurer aux étudiants une culture générale solide dans les disciplines du champ des lettres, des langues et des sciences humaines ;
- faire lire des textes de référence ;
- améliorer les compétences d'expression écrite et orale ;
- faire prendre conscience des liens entre les disciplines ;
- faire acquérir des méthodes de travail rigoureuses et efficaces ;
- développer l'aptitude à rechercher, à traiter et à utiliser de manière pertinente l'information, et à se servir des instruments et des ressources numériques dans une perspective de construction, d'appropriation et de partage des connaissances ;
- développer l'autonomie intellectuelle des étudiants ;
- permettre aux étudiants de mener des recherches personnelles et collectives en exerçant leur esprit critique ;
- stimuler chez eux la curiosité intellectuelle et éveiller le plaisir de l'étude.



Annexe 2

Programmes des classes préparatoires aux Grandes Ecoles

Filière : **littéraire**

Voie : **A/L**

Discipline : **Langues et culture de l'Antiquité**

Première année

Langues et culture de l'Antiquité

Objectifs de formation

L'enseignement des langues et culture de l'Antiquité en classe préparatoire de lettres première année a pour objectif de donner accès à un ensemble de références à travers la lecture de textes anciens et de légitimer le rôle mémoriel, culturel, fédérateur des langues anciennes pour les pratiquer, les décrire et les inscrire dans le présent de notre culture. L'enjeu est de faire en sorte que les étudiants s'approprient une culture qui ne doit pas être réservée à des spécialistes. Le premier semestre, en particulier, doit permettre la découverte de ce champ nouveau. Cela suppose :

- de répondre au souci d'une culture large et exigeante, à la fois contemporaine et consciente de ses racines ;
- de conduire les étudiants à acquérir un ensemble de savoirs, de méthodes et de compétences, indispensable à la poursuite des études envisagées.

Méthodes et compétences

Dans son principe, l'enseignement visera à favoriser la connaissance et l'analyse des concepts fondamentaux propres à la littérature et à la culture de l'Antiquité. Cela implique d'opérer, à travers une connaissance minimale de mécanismes linguistiques différents, un retour sur sa propre langue afin de mieux la maîtriser, notamment par :

- la pratique de la traduction, en lui restituant sa dimension interculturelle. Traduire sera une expérience de découverte, une activité formatrice et un exercice critique qui ouvrira sur l'interprétation des textes et de l'écriture ;
- la comparaison de traductions différentes d'un même texte qui permettra de faire apparaître ce qui dans un texte original demande une interprétation et ouvre le débat ;
- la pratique du commentaire. Elle suppose la prise en compte de démarches nouvelles dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire (littéraire, historique, anthropologique, philologique, philosophique...). Cet enseignement qui ressortit naturellement au champ des lettres, suppose la prise en compte d'une approche fortement interdisciplinaire, ouvrant par ailleurs à la démarche de recherche. Cet espace de convergences disciplinaires doit donc mettre en synergie l'histoire, la philosophie et la langue avec la littérature.

À cet enseignement peuvent s'ajouter, selon le souhait des étudiants, des enseignements de spécialité en latin et en grec (niveau confirmé ou débutant).

Dans le cadre de la définition des programmes de langues et culture de l'Antiquité en classe de lettres première année non déterminante, il importe que la problématique mise au programme permette d'aborder la façon dont la culture antique a contribué à la construction de la culture moderne.

Les notions juridiques, institutionnelles, politiques, religieuses, littéraires, particulièrement celles qui ressortissent au champ de la poétique et de la rhétorique, seront principalement analysées lors de l'étude des textes, donnés à titre indicatif et liés aux problématiques mises au programme. Il apparaît souhaitable de rattacher, quand cela est possible, l'étude des notions à la présentation de genres littéraires correspondants et d'opérer les rapprochements qui s'imposent entre le domaine grec et le domaine latin. Enfin, des rapprochements avec la littérature française sont également recommandés. Il convient aussi, pour enrichir les parcours à travers les textes, d'amener les étudiants à se familiariser avec les représentations figurées des grands mythes et des personnages, liées à la problématique retenue, qu'elles relèvent de l'art ou de l'artisanat.

Organisation annuelle et semestrialisation

L'enseignant établira une progression annuelle organisée en deux semestres.

Le premier semestre est conçu pour aider les étudiants, dans leur diversité, à réussir la transition entre le lycée et les études supérieures.

Dans le cadre de la liberté pédagogique qui lui est reconnue par la loi, le professeur choisit ses méthodes, sa progression, ses problématiques. Il peut organiser son enseignement en respectant deux grands principes directeurs :

- Pédagogue, il privilégie la mise en activité des étudiants en évitant tout dogmatisme : l'acquisition des connaissances et des capacités est d'autant plus efficace que les étudiants sont acteurs de leur formation. La pédagogie mise en œuvre développe la participation, la prise d'initiative et l'autonomie des étudiants. Le choix des problématiques et des méthodes favorise cette mise en activité ;
- Didacticien, il choisit le contexte favorable à l'acquisition des connaissances et au développement des compétences. La mise en perspective avec les autres disciplines est régulièrement sollicitée.



Annexe 3

Programmes des classes préparatoires aux Grandes Ecoles

Filière : **littéraire**

Voie : **A/L**

Discipline : **Français**

Première année

Français

Objectifs de formation

L'enseignement du français en classe de lettres supérieures a pour objectif d'étendre, de consolider et de structurer les connaissances acquises dans les classes secondaires afin de constituer, par l'intensification des lectures et la pratique systématique des exercices de l'explication, du commentaire et de la dissertation, une culture littéraire fondamentale pour les étudiants, quelle que soit leur spécialisation ultérieure. L'étude des lettres, par son objet et ses méthodes, a donc d'abord un sens culturel : elle permet d'asseoir et d'éclairer, par le travail sur les textes et les œuvres, les références littéraires majeures du patrimoine, de faire prendre conscience de leur historicité, de faire réfléchir aux constantes et aux variations esthétiques et génériques des représentations.

Méthodes et compétences

La première année, et particulièrement le premier semestre, doivent également favoriser l'acquisition de méthodes de travail nécessaires pour aborder la formation ultérieure, en particulier la préparation des concours. Le souci d'apprentissage méthodologique vise à faire acquérir la maîtrise des différents exercices types, écrits et oraux, ainsi que la capacité à consolider un savoir dans la durée. Le professeur veille à développer tout particulièrement l'acquisition des compétences d'analyse et d'interprétation des textes littéraires et la capacité à construire une argumentation écrite.

Les professeurs restent libres, en première année, de leur programme et de leurs démarches. On peut cependant souligner qu'en tant que discipline, l'enseignement des lettres obéit à une logique historique et à une logique générique en fonction d'un projet annuel décliné en deux semestres.

- Dans la mesure où il s'agit de permettre aux étudiants de construire une culture littéraire ordonnée et d'enrichir par la lecture leur connaissance du monde et de l'homme, il apparaît nécessaire de prendre en compte dans cet enseignement des éléments d'histoire littéraire et d'histoire des idées. L'étude des œuvres comme représentations, la mise en évidence des continuités et des ruptures esthétiques, les notions de mouvement littéraire et culturel, de filiation et d'influence, les formes de l'intertextualité, la production et la réception des textes s'inscrivent dans cette mise en perspective historique qui est partie prenante de l'enseignement des lettres et qui invite à la création de relations avec les autres disciplines. Ainsi peut se développer chez les étudiants le sens de l'unité intellectuelle des démarches et des connaissances, indispensable à une spécialisation ultérieure fertile.

- L'enseignement du français en classe de lettres première année vise également à cultiver et à informer la lecture des œuvres en faisant acquérir aux étudiants les connaissances indispensables en matière de poétique des genres et de stylistique. Il s'agit d'approfondir la conscience qu'ils peuvent avoir des caractéristiques et des problèmes spécifiques du roman, du théâtre, de la poésie et de l'essai, afin qu'une étude approfondie des œuvres puisse leur permettre de mesurer la singularité, l'écart ou le jeu qui marquent l'écriture de tel écrivain ou de telle école. Ces connaissances acquises en matière de poétique et de stylistique doivent permettre aux étudiants de parvenir à une lecture problématisée des textes, à une interprétation résultant d'un questionnement pertinent et fondé sur une analyse à la fois cohérente, précise et consciente de ses enjeux.

Cette problématisation unifie les exercices pratiqués en lettres, à l'écrit ou à l'oral, dans ces classes :

- l'explication de texte ;
- le commentaire composé ;
- la dissertation, portant sur une œuvre particulière ou sur une question de littérature générale.

Ces diverses formes de travail ont en effet pour objet de permettre aux étudiants de s'approprier la culture qu'ils acquièrent et de cultiver les qualités de rigueur, de précision et de réflexion qu'ils auront à mettre en œuvre dans la suite de leurs études, quelles qu'elles soient.

Organisation annuelle et semestrialisation

L'enseignant établira une progression annuelle organisée en deux semestres.

Le premier semestre est conçu pour aider les étudiants, dans leur diversité, à réussir la transition entre le lycée et les études supérieures.

Dans le cadre de la liberté pédagogique qui lui est reconnue par la loi, le professeur choisit ses méthodes, sa progression, ses problématiques. Il peut organiser son enseignement en respectant deux grands principes directeurs :

- Pédagogue, il privilégie la mise en activité des étudiants en évitant tout dogmatisme : l'acquisition des connaissances et des capacités est d'autant plus efficace que les étudiants sont acteurs de leur formation. La pédagogie mise en œuvre développe la participation, la prise d'initiative et l'autonomie des étudiants. Le choix des problématiques et des méthodes favorise cette mise en activité ;
- Didacticien, il choisit le contexte favorable à l'acquisition des connaissances et au développement des compétences. La mise en perspective avec les autres disciplines est régulièrement sollicitée.



Annexe 4

Programmes des classes préparatoires aux Grandes Ecoles

Filière : **littéraire**

Voie : **A/L**

Discipline : **Philosophie**

Première année

Philosophie

Objectifs de formation

Le cours de lettres première année permet de consolider le travail commencé en classe terminale, dont le double objectif a conduit à favoriser l'exercice réfléchi du jugement et l'acquisition d'une culture philosophique initiale. Il s'agit donc de poursuivre l'effort de réflexion et de lecture, et d'affermir la maîtrise des exercices de dissertation et d'explication de textes inaugurés l'année précédente. Les élèves seront ainsi en mesure d'accéder au bon usage de l'abstraction, à la position rigoureuse de problèmes précis et à leur traitement argumenté, progressif et cohérent.

Méthodes et compétences

En classe de lettres première année, se familiariser avec la démarche philosophique ne suffit plus. Il faut :

- entrer plus avant dans la philosophie effective par un travail approfondi sur les concepts et par l'étude de quelques œuvres majeures de la tradition ;
- permettre aux étudiants l'acquisition d'une connaissance claire des enjeux, des grandes interrogations, et de textes fondateurs correspondant aux divers domaines structurant le programme selon les deux axes de la connaissance et de l'action.

Les travaux fondamentaux qui regroupent en effet de manière synthétique, s'ils sont réussis, des compétences essentielles et variées que l'on peut expliciter, et qui témoignent directement du travail de lecture et de réflexion entrepris par leurs auteurs, demeurent :

- la dissertation ;
- l'explication de texte ;
- les exercices oraux qui leur correspondent.

Les étudiants doivent donc être capables de faire une dissertation et une explication de texte en satisfaisant aux critères suivants, qui constituent de véritables compétences disciplinaires :

- respect rigoureux des sujets et des thématiques proposés ;
- position d'un problème précis, cernant exactement le sujet, et exposition des modalités de sa résolution ;
- construction d'une progression dialectique cohérente ;
- analyses argumentées et précises, sans contradiction interne, et articulées les unes aux autres ;
- utilisation pertinente des concepts ;
- capacité spéculative et rigueur démonstrative ;
- mobilisation adéquate des références philosophiques et culturelles pour faire avancer la réflexion ;
- réflexion philosophique d'une certaine ampleur sur des documents ou matériaux non philosophiques ; les étudiants doivent s'intéresser au réel dans sa diversité tout en refusant la pure description.

S'agissant plus particulièrement de l'étude et de l'explication des textes, on valorisera :

- la capacité de mettre le texte en perspective afin d'en dégager tout l'intérêt spécifique ;
- le refus de la paraphrase et du catalogue doxographique ;
- l'acquisition du goût pour la lecture des textes philosophiques, et la pratique de la lecture lente et active, seul moyen de faire des progrès dans la discipline et de s'y intéresser durablement ;
- l'attention systématique portée aux conditions de formulation et aux conséquences logiques de toutes les thèses examinées.

Cette formation repose à l'évidence sur des connaissances, ce qui rend indispensable la définition de contenus. Plutôt que d'arrêter un "programme" *stricto sensu*, il convient de fixer un cahier des charges. Afin d'atteindre les objectifs pédagogiques précédemment définis et de préparer la seconde année de la classe de lettres, les élèves de première année étudieront, sous la conduite de leur professeur :

- des notions, questions ou problèmes respectivement liés aux six domaines de la métaphysique, de la science, de la politique et du droit, de la morale, des sciences humaines : homme, langage, société, de l'art et de la technique (les deux premiers se situant dans l'axe de la connaissance, les quatre autres dans celui de l'action) ;
- deux œuvres dans leur continuité, l'une de philosophie ancienne ou médiévale, l'autre de philosophie moderne ou contemporaine.

Organisation annuelle et semestrialisation

L'enseignant établira une progression annuelle organisée en deux semestres.

Le premier semestre est conçu pour aider les étudiants, dans leur diversité, à réussir la transition entre le lycée et les études supérieures.

Dans le cadre de la liberté pédagogique qui lui est reconnue par la loi, le professeur choisit ses méthodes, sa progression, ses problématiques. Il peut organiser son enseignement en respectant deux grands principes directeurs :

- o Pédagogue, il privilégie la mise en activité des étudiants en évitant tout dogmatisme : l'acquisition des connaissances et des capacités est d'autant plus efficace que les étudiants sont acteurs de leur formation. La pédagogie mise en œuvre développe la participation, la prise d'initiative et l'autonomie des étudiants. Le choix des problématiques et des méthodes favorise cette mise en activité ;
- o Didacticien, il choisit le contexte favorable à l'acquisition des connaissances et au développement des compétences. La mise en perspective avec les autres disciplines est régulièrement sollicitée.



Annexe 5

Programmes des classes préparatoires aux Grandes Ecoles

Filière : **littéraire**

Voie : **A/L**

Discipline : **Histoire**

Première année

Histoire

Objectifs de formation

L'enseignement de l'histoire en classe préparatoire de lettres première année a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir les bases d'une culture générale historique solide. Cette acquisition suppose que l'intérêt des étudiants et leur curiosité pour l'histoire soient stimulés. L'histoire doit leur apparaître comme une discipline vivante, suscitant leur curiosité intellectuelle, leur goût pour la lecture d'œuvres historiques et leur offrant le plaisir sans cesse renouvelé de la découverte.

Méthodes et compétences

Cette acquisition implique également la maîtrise de capacités inhérentes à cette discipline. Son enseignement doit :

- donner aux étudiants l'occasion d'exercer leur esprit critique ;
- favoriser leur ouverture d'esprit, notamment en dégagant, chaque fois que possible, des perspectives culturelles et en établissant, si nécessaire, des liens avec d'autres disciplines ;
- leur donner des éclairages sur la façon dont on écrit l'histoire, notamment en leur présentant des exemples de débats historiographiques et en les initiant à ce qu'est la recherche historique ;
- leur permettre de maîtriser l'exercice de la dissertation historique ;
- être l'occasion de se familiariser avec différents types de documents historiques ;
- permettre aux étudiants d'améliorer leur expression orale ;
- renforcer leur autonomie et leur capacité à mener des recherches personnelles et collectives.

Les professeurs doivent prendre en compte ces différents objectifs dans leurs pratiques et leurs évaluations. Le premier semestre est conçu pour aider les étudiants, dans leur diversité, à réussir la transition lycée/enseignement supérieur.

Les étudiants doivent être initiés dès la classe préparatoire de lettres première année à différents champs de l'histoire (économique et social, politique, religieux et culturel). L'acquisition d'une culture générale historique se fera donc à travers l'étude de grandes questions formatrices puisées dans différentes périodes. Il convient d'aborder, au cours de l'année, des questions concernant au moins trois des quatre périodes historiques (ancienne, médiévale, moderne et contemporaine). Ces questions pourront être traitées selon des modalités pédagogiques diverses : une des questions pourrait faire l'objet de travaux de recherche encadrés par le professeur, débouchant sur l'élaboration d'un court mémoire écrit pouvant donner lieu à une présentation orale.

Organisation annuelle et semestrialisation

L'enseignant établira une progression annuelle organisée en deux semestres.

Le premier semestre est conçu pour aider les étudiants, dans leur diversité, à réussir la transition entre le lycée et les études supérieures.

La programmation peut accorder un horaire d'enseignement variable aux différentes questions. Au terme des deux années d'études en classes préparatoires de lettres première année et seconde année, les étudiants qui se destinent à des études d'histoire doivent avoir traité des questions concernant les quatre périodes historiques.

Dans le cadre de la liberté pédagogique qui lui est reconnue par la loi, le professeur choisit ses méthodes, sa progression, ses problématiques. Il peut organiser son enseignement en respectant deux grands principes directeurs :

- Pédagogue, il privilégie la mise en activité des étudiants en évitant tout dogmatisme : l'acquisition des connaissances et des capacités est d'autant plus efficace que les étudiants sont acteurs de leur formation. La pédagogie mise en œuvre développe la participation, la prise d'initiative et l'autonomie des étudiants. Le choix des problématiques et des méthodes favorise cette mise en activité ;
- Didacticien, il choisit le contexte favorable à l'acquisition des connaissances et au développement des compétences. La mise en perspective avec les autres disciplines est régulièrement sollicitée.



Annexe 6

Programmes des classes préparatoires aux Grandes Ecoles

Filière : **littéraire**

Voie : **A/L**

Discipline : **Géographie**

Première année

Géographie

Objectifs de formation

L'enseignement de la géographie en classe préparatoire de lettres première année a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir les bases d'une culture générale géographique solide et, pour les optionnaires, de se préparer aussi à la poursuite d'études universitaires. L'acquisition de cette culture géographique suppose que l'intérêt des étudiants et leur curiosité pour la géographie soient stimulés. La géographie doit être enseignée comme une discipline vivante permettant de décrypter les enjeux du monde actuel et l'organisation spatiale produite par les sociétés.

Méthodes et compétences

Cette acquisition d'une culture géographique solide implique également la maîtrise de capacités inhérentes à cette discipline. L'enseignement de la géographie doit :

- préciser les objets et méthodes de la géographie ;
- amener les étudiants à cerner la spécificité de l'analyse géographique et ses liens avec les autres disciplines ;
- les former à raisonner en termes d'interaction et d'approche systémique, et à prendre en compte les différentes échelles de l'organisation des territoires ;
- favoriser l'acquisition d'outils conceptuels et l'exercice de l'esprit critique ;
- leur donner des éclairages sur la façon dont on écrit la géographie, notamment en leur donnant de grands repères épistémologiques et en les initiant à la recherche dans la discipline ;
- être l'occasion de les familiariser avec les différents types de documents utilisés en géographie ;
- favoriser l'usage des outils et des ressources numériques ;
- permettre de maîtriser les exercices fondamentaux de la discipline : analyse de documents et de dossiers documentaires, rédaction de dissertations, production de représentations graphiques et cartographiques ;
- permettre aux étudiants d'améliorer leur expression orale ;
- renforcer leur autonomie et leur capacité à mener des recherches personnelles et collectives.

Les professeurs doivent prendre en compte ces différents objectifs dans leurs pratiques et leurs évaluations. Le premier semestre est conçu pour aider les étudiants, dans leur diversité, à réussir la transition lycée/enseignement supérieur.

Les étudiants doivent être initiés dès la classe préparatoire de lettres première année aux différents champs de la géographie (environnementaux, économiques, sociaux, culturels, géopolitiques...) à partir d'exemples territoriaux et d'études de cas à différentes échelles, du local au mondial. L'acquisition d'une culture générale géographique se fera à travers l'étude de grandes questions formatrices puisées dans différents domaines géographiques où une part significative sera réservée à l'étude de territoires français à différentes échelles (y compris l'outre-mer). Ces questions pourront être traitées selon des modalités pédagogiques diverses. Leur enseignement s'appuiera sur l'analyse et la production de documents variés, en particulier cartographiques.

Organisation annuelle et semestrialisation

L'enseignant établira une progression annuelle organisée en deux semestres.

Le premier semestre est conçu pour aider les étudiants, dans leur diversité, à réussir la transition entre le lycée et les études supérieures.

La programmation peut accorder un horaire d'enseignement variable aux différentes questions. En option, la formation privilégiera un approfondissement de l'apprentissage des concepts et des démarches de la géographie. Elle les préparera au commentaire de dossiers documentaires, et plus particulièrement de cartes. Au terme des deux années d'étude en classes préparatoires de lettres première année et seconde année, les étudiants qui se destinent à des études de géographie doivent avoir traité des questions leur donnant les bases cognitives, conceptuelles et méthodologiques indispensables à une poursuite d'études universitaires.

Dans le cadre de la liberté pédagogique qui lui est reconnue par la loi, le professeur choisit ses méthodes, sa progression, ses problématiques. Il peut organiser son enseignement en respectant deux grands principes directeurs :

- Pédagogue, il privilégie la mise en activité des étudiants en évitant tout dogmatisme : l'acquisition des connaissances et des capacités est d'autant plus efficace que les étudiants sont acteurs de leur formation. La pédagogie mise en œuvre développe la participation, la prise d'initiative et l'autonomie des étudiants. Le choix des problématiques et des méthodes favorise cette mise en activité ;
- Didacticien, il choisit le contexte favorable à l'acquisition des connaissances et au développement des compétences. La mise en perspective avec les autres disciplines est régulièrement sollicitée.



Annexe 7

Programmes des classes préparatoires aux Grandes Ecoles

Filière : **littéraire**

Voie : **A/L**

Discipline : **Langues vivantes A et B**

Première et seconde années

Langues vivantes A et B

Objectifs de formation

Les deux années de formation en CPGE littéraire permettent aux étudiants - dans la continuité de la formation qui leur a été dispensée jusqu'au baccalauréat - de poursuivre et d'approfondir leur exploration de deux aires linguistiques et culturelles différentes. Dans ces deux langues étrangères, les étudiants consolident non seulement leur capacité à utiliser la langue à des fins de communication mais également et surtout leur maîtrise des références indispensables à la compréhension des actes d'expression (parole, texte, image, œuvre d'art, etc.)

L'enseignement des langues vivantes et cultures étrangères poursuit un double objectif dont les deux volets sont indissociables :

- faire acquérir aux étudiants, tant à l'écrit qu'à l'oral, un niveau élevé de compréhension et d'expression dans les langues qu'ils étudient ;
- leur donner une connaissance assurée des réalités culturelles étrangères correspondantes.

Méthodes et compétences

Pour atteindre ce double objectif, l'enseignement s'appuie de façon privilégiée sur la lecture et l'étude de textes.

L'axe fondamental de la formation est celui de la parole et de l'écriture. L'enseignement doit donner à tous une compétence d'expression claire, structurée et conforme à un modèle reconnu dans le ou les pays où la langue est naturelle.

- À l'oral, le développement de la compétence de prise de parole en continu en langue étrangère fait l'objet d'une attention particulière et d'un entraînement spécifique ;
- à l'écrit, l'effort porte sur la fluidité et l'articulation du propos.

Contribuant toutes au renforcement et à l'élargissement des compétences linguistiques des étudiants, les activités pratiquées sont diverses. De façon équilibrée et selon un ordre de priorité que le professeur détermine en fonction des besoins des étudiants qui lui sont confiés, ces activités font alterner ou combinent des exercices relevant de la typologie suivante, non limitative :

- lecture de textes, en vue de leur analyse orale ou écrite, ces textes pouvant être extraits d'œuvres littéraires, philosophiques, historiques, sociologiques ou issus des grands médias ;
- traduction (elle aussi orale ou écrite) de textes, cette pratique de la traduction ne se réduisant pas à la vérification de la compréhension immédiate ou globale de ces textes mais mettant en œuvre une perception fine et une analyse contrastive des énoncés dans l'une et l'autre langue ;
- recherche et recueil sélectif, en vue de leur présentation ordonnée (orale ou écrite), d'informations dont les sources, la nature et la fiabilité font l'objet, de la part de l'étudiant, d'une appréciation critique ;
- écoute, en vue de leur restitution (orale ou écrite) structurée et commentée, de documents sonores ou audiovisuels.

Pour ce qui est du corpus sur lequel la compréhension, la réflexion et, partant, la parole et l'écriture des étudiants s'exercent, deux axes sont poursuivis parallèlement :

- celui d'une investigation synchronique (connaissance du monde actuel) ;
- celui d'une investigation diachronique (données historiques et culturelles fondamentales, mondes imaginaires et virtuels, tels qu'ils sont représentés dans les œuvres littéraires).

Organisation annuelle et semestrialisation

L'enseignant établira une progression annuelle organisée en deux semestres.

Le premier semestre est conçu pour aider les étudiants, dans leur diversité, à réussir la transition entre le lycée et les études supérieures. Il aura une fonction bien particulière, dont l'objectif essentiel est la prise en charge individualisée et l'homogénéisation du niveau des étudiants, en tenant compte, pour le compenser le cas échéant, de leur historique de formation dans chacune des deux langues étudiées.

Pour cela, les premiers mois devront être axés sur :

- l'accès à une compréhension fine et non seulement globale, à l'écrit comme à l'oral,
- l'acquisition d'une expression maîtrisée et adéquate,
- l'acquisition d'une méthode solide pour chaque exercice proposé.

Dans le cadre de la liberté pédagogique qui lui est reconnue par la loi, le professeur choisit ses méthodes, sa progression, ses problématiques. Il peut organiser son enseignement en respectant deux grands principes directeurs :

- o Pédagogue, il privilégie la mise en activité des étudiants en évitant tout dogmatisme : l'acquisition des connaissances et des capacités est d'autant plus efficace que les étudiants sont acteurs de leur formation. La pédagogie mise en œuvre développe la participation, la prise d'initiative et l'autonomie des étudiants. Le choix des problématiques et des méthodes favorise cette mise en activité ;
- o Didacticien, il choisit le contexte favorable à l'acquisition des connaissances et au développement des compétences. La mise en perspective avec les autres disciplines est régulièrement sollicitée.